

Avis aux Actionnaires de :
Amundi Funds

06 août 2026

Luxembourg

Sommaire

1.	Modification du nom du Compartiment, de l'objectif, de la politique d'investissement, du processus de gestion, du gestionnaire de placements et de l'approche ESG : Amundi Funds Japan Equity Select	3
2.	Modification du nom du Compartiment, de la politique d'investissement, du processus de gestion, du gestionnaire de placements et de l'approche ESG : Amundi Funds Japan Equity Value	5
3.	Modification du nom du compartiment, de la politique d'investissement et de l'indicateur de référence : Amundi Funds Equity Japan Target	7
4.	Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Asia Multi-Asset Target Income	8
5.	Augmentation du minimum d'investissements durables : Amundi Funds Income Opportunities	8
6.	Modification des caractéristiques ESG : Amundi Funds US Short Term Bond	8
7.	Modification des gestionnaires de placements de plusieurs compartiments	9
8.	Modification du nom du compartiment et du processus de gestion : Amundi Funds Euroland Equity Small Cap Select	9
9.	Mise à jour de la section « Principaux risques » : Amundi Funds US Equity High Income	10
10.	Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds US Equity Large Cap Value	10

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration d'Amundi Funds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer des changements suivants :

1. Modification du nom du compartiment, de l'objectif, de la politique d'investissement, du processus de gestion, du gestionnaire de placements et de l'approche ESG : Amundi Funds Japan Equity Select

À compter du 16 septembre 2026, le compartiment Amundi Funds Japan Equity Select sera renommé Amundi Funds Japan Equity Growth.

À la même date, les modifications suivantes seront apportées au compartiment pour :

- augmenter l'engagement minimum à investir dans les actions japonaises de 51 % à 67 % de l'actif net ;
- ajouter la possibilité d'investir dans des instruments liés à des actions jusqu'à 15 % de l'actif net ;
- refléter la déclaration complémentaire pour améliorer la transparence
- réviser l'étendue prévue de l'écart par rapport à l'indicateur de référence de « significatif » à « important ».

L'objectif actuel, la politique d'investissement, le processus de gestion, le gestionnaire d'investissement du compartiment sont :

« Objectif »

Vise à augmenter la valeur de votre investissement tout au long de la période de détention recommandée.

Investissements

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.

Le Compartiment investit principalement dans un large éventail d'actions de sociétés basées au Japon ou y ayant la plupart de leurs activités.

Bien que le gestionnaire de placements cherche à investir dans des titres ayant une notation ESG, ce ne sera pas le cas de tous les investissements du Compartiment. Dans tous les cas, ces derniers investissements ne représenteront pas plus de 10 % du Compartiment.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPCVM et OPC.

Indice de référence

Le Compartiment est activement géré par référence au Topix Net Total Return Index (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée.

Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important. L'Indice de référence est un indice large de marché qui n'évalue pas et n'inclut pas ses composants conformément à des caractéristiques environnementales, et n'est donc pas conforme aux caractéristiques environnementales promues par le Compartiment.

Instruments dérivés

Le compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire différents risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur les actions).

Devise de référence JPY

Processus de gestion

Le gestionnaire de placements utilise une analyse fondamentale qui vise à sélectionner les actions de sociétés présentant un bilan sain, des rendements attrayants sur le capital investi et un potentiel de croissance supérieur. Le gestionnaire de placements s'engage auprès de la direction de ces sociétés afin d'améliorer l'allocation de capital et les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance).

En outre, le Compartiment vise à obtenir une note ESG de portefeuille supérieur à celui de l'Indice de référence. Lors de l'analyse de la note ESG par rapport à celui de l'Indice de référence, le Compartiment est comparé à la note ESG de son Indice de référence, après exclusion des 20 % de titres aux moins bonnes notes ESG de l'Indice de référence.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Investissements durables – Règlement taxinomie » et l'annexe ESG/de durabilité du Compartiment.

Gestionnaire de placements

Amundi Japan.

Techniques et instruments

Veuillez vous référer à la section « Informations complémentaires sur les instruments dérivés et les techniques » pour les proportions maximales et attendues d'actifs du Compartiment susceptibles de faire l'objet d'opérations de financement sur titres et de swaps sur rendement total. »

Le nouvel objectif, la nouvelle politique d'investissement, le nouveau processus de gestion et le nouveau gestionnaire de placements du compartiment seront :

« Objectif

Vise à accroître la valeur de votre investissement (principalement par le biais d'une croissance du capital) sur la période de détention recommandée.

Indice de référence

TOPIX Net Total Return Index. Utilisé pour déterminer la surperformance financière, et pour le suivi du risque.

Détentions du portefeuille

Le compartiment est géré de manière active. Le Compartiment investit de manière extensive dans des actions japonaises.

Le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des actions de sociétés qui ont leur siège social ou une activité prépondérante au Japon.

Le Compartiment peut également investir dans les instruments suivants, dans la limite des pourcentages de l'actif net indiqués :

- instruments liés à des actions : 15 %

- OPCVM/OPC : 10 %

Le compartiment peut ou non couvrir le risque de change au niveau du portefeuille, à la discrétion du gestionnaire de placements.

Instruments dérivés et techniques

Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire certains risques (couverture), pour assurer une gestion de portefeuille plus efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à différents actifs, marchés et autres opportunités d'investissement.

Le Compartiment n'a pas l'intention de recourir à des opérations de financement sur titres ou à des swaps sur rendement total (voir la section « Informations complémentaires sur les instruments dérivés et les techniques »).

Devise de référence JPY

Processus de gestion

Stratégie

Le gestionnaire de placements utilise une analyse des fondamentaux pour identifier les sociétés qui semblent avoir des perspectives de croissance à long terme supérieures (approche bottom-up).

Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence. Cependant, le Compartiment fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et investira dans des émetteurs non inclus dans l'indice de référence. Le Compartiment contrôle l'exposition au risque en lien avec l'Indice de référence, cependant l'écart avec l'indice de référence devrait être importante.

Approche en matière de durabilité

Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement et tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité, comme détaillé à la section « Investissement durable » du Prospectus.

Compte tenu de l'orientation d'investissement des Compartiments, le gestionnaire de placements du Compartiment ne prend pas en compte les activités économiques durables sur le plan environnemental (comme indiqué dans le Règlement Taxinomie) dans le processus d'investissement du Compartiment. Par conséquent, aux fins du Règlement Taxinomie, il convient de noter que les investissements sous-jacents au Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Gestionnaire de placements

Resona Asset Management Co. Ltd. »

À la même date, le compartiment ne promouvra plus les caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations ; toutefois, le compartiment continuera à intégrer des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. En conséquence, le Compartiment sera reclassé conformément à l'Article 6 (à la place de l'Article 8) du Règlement sur la publication d'informations.

En outre, à la même date, le compartiment changera de gestionnaire de placements, Amundi Japan laissant sa place à Resona Asset Management Co. Ltd.

Enfin, la section « Principaux risques » du Compartiment sera mise à jour pour refléter les modifications apportées à la politique d'investissement.

Veuillez noter qu'il n'y aura aucune incidence sur les autres caractéristiques du compartiment, y compris le niveau des commissions.

2. Modification du nom du compartiment, de la politique d'investissement, du processus de gestion, du gestionnaire de placements et de l'approche ESG : Amundi Funds Japan Equity Value

À compter du 30 septembre 2026, le compartiment Amundi Funds Japan Equity Value sera renommé Amundi Funds Japan Equity Large Cap Target.

À la même date, les modifications suivantes seront apportées au compartiment pour :

- réduire la limite maximale d'investissement en actions de sociétés à petite capitalisation de 30 % à 20 % de l'actif net ;
- changer son indicateur de référence et son indicateur de référence pour la commission de performance de « Topix Tokyo SE Index » en « TOPIX Net Total Return Index » et réviser l'étendue de l'écart, passant de « important » à « significatif » ;

La politique d'investissement, le processus de gestion et le gestionnaire actuels du compartiment sont les suivants :

« Investissements

Le Compartiment investit principalement dans des actions japonaises.

Plus particulièrement, le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des actions de sociétés qui ont leur siège social ou une activité prépondérante au Japon.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.

Le Compartiment investit jusqu'à 30 % de son actif net dans des actions de sociétés à petite capitalisation, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 000 000 000 JPY.

Indice de référence

Le Compartiment est activement géré par référence au Topix Tokyo SE Index (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important.

Processus de gestion

Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement et tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité, comme détaillé à la section « Investissement durable » du Prospectus. L'équipe de gestion gère activement le portefeuille du Compartiment par le biais d'un modèle de stock-picking (approche bottom-up) visant à sélectionner les actions qui semblent sous-évaluées.

Compte tenu de l'orientation d'investissement des Compartiments, le gestionnaire de placements du Compartiment ne prend pas en compte les activités économiques durables sur le plan environnemental (comme indiqué dans le Règlement Taxinomie) dans le processus d'investissement du Compartiment. Par conséquent, aux fins du Règlement Taxinomie, il convient de noter que les investissements sous-jacents au Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Gestionnaire de placements

Resona Asset Management Co. Ltd. »

La nouvelle politique d'investissement, le nouveau processus de gestion et le nouveau gestionnaire de placements du compartiment sont :

« Investissements

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.

Le Compartiment investit de manière extensive dans des actions japonaises.

Plus particulièrement, le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés qui ont leur siège social ou une activité prépondérante au Japon.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.

Le Compartiment investit jusqu'à 20 % de son actif net dans des actions de sociétés à petite capitalisation, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 000 000 000 JPY.

Indice de référence

Le Compartiment est activement géré par référence au TOPIX Net Total Return Index (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant, l'écart avec l'Indice de référence devrait être important.

Processus de gestion

Le gestionnaire de placements utilise une combinaison d'analyse du marché et des fondamentaux pour identifier les sociétés qui semblent sous-évaluées par rapport à leur potentiel (approche top-down et bottom-up).

En outre, le Compartiment vise à obtenir une note ESG de portefeuille supérieure à celle de l'Indice de référence.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Investissements durables – Règlement taxinomie » et l'annexe ESG/de durabilité du Compartiment.

Gestionnaire de placements

Amundi Japan »

À la même date, le processus de gestion sera modifié car le compartiment promouvra des caractéristiques ESG en visant à obtenir pour son portefeuille une note ESG supérieure à celle de son indicateur de référence. En conséquence, le compartiment sera classé conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations. Pour obtenir une vue d'ensemble de toutes les caractéristiques apportées par la nouvelle qualification au titre du SFDR, nous vous invitons à consulter la publication d'informations ESG de ce compartiment.

En outre, à compter du 16 septembre 2026, le compartiment changera de gestionnaire de placements, Resona Asset Management Co. Ltd laissant sa place à Amundi Japan.

La section « Principaux risques » relative au Compartiment sera mise à jour pour refléter les modifications apportées à la politique d'investissement.

3. Modification du nom du compartiment, de la politique d'investissement et de l'indicateur de référence : Amundi Funds Equity Japan Target

À compter du 16 septembre 2026, le Compartiment Amundi Funds Equity Japan Target sera renommé Amundi Funds Japan Equity Small Mid Cap Target.

À la même date, la politique d'investissement et l'indicateur de référence du Compartiment seront modifiés pour :

- fixer un investissement minimum de 51 % de l'actif net dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation, c'est-à-dire celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 000 000 000 000 JPY ;
- changer son indicateur de référence et son indicateur de référence pour la commission de performance de « Topix (RI) Index » en « TOPIX Net Total Return Index ».

La politique d'investissement et l'indice de référence actuels du Compartiment sont les suivants :

« Détentions du portefeuille

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.

Le Compartiment investit principalement dans des actions japonaises.

Plus particulièrement, le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des actions cotées sur un marché réglementé au Japon et émises par des sociétés qui ont leur siège social ou une activité prépondérante au Japon. Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.

Le Compartiment investit jusqu'à 40 % de son actif net dans des actions de sociétés à petite capitalisation, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 000 000 000 JPY.

Indice de référence

Le Compartiment est activement géré par référence au Topix (RI) Index (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille. L'Indice de référence est un indice large de marché qui n'évalue pas ou n'inclut pas ses composants conformément aux caractéristiques environnementales, et n'est donc pas conforme aux caractéristiques environnementales promues par le Compartiment. »

La nouvelle politique d'investissement et le nouvel indice de référence de ce Compartiment sont les suivants :

« Détentions du portefeuille

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.

Le Compartiment investit de manière extensive dans des actions japonaises.

Plus particulièrement, le Compartiment investit au moins 67 % de son actif net dans des actions de sociétés qui ont leur siège social ou une activité prépondérante au Japon, et au moins 51 % de son actif net dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation, c'est-à-dire des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 000 000 000 000 JPY.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.

Indice de référence

Le Compartiment est activement géré par référence au TOPIX Net Total Return Index (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant

la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille. L'Indice de référence est un indice large de marché qui n'évalue pas ou n'inclut pas de composants selon des caractéristiques environnementales » Il ne cherche donc pas à s'aligner sur les caractéristiques environnementales mises en avant par le Compartiment. »

En outre, la section « Principaux risques » relative au Compartiment sera mise à jour pour refléter les modifications apportées à la politique d'investissement.

Veuillez noter que ce changement n'affectera aucune autre caractéristique du compartiment, y compris le niveau des commissions.

4. Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Asia Multi-Asset Target Income

À compter du 07 septembre 2026, le compartiment Amundi Funds Asia Multi-Asset Target Income modifiera sa politique d'investissement en réduisant de 70 % à 51 % de son actif net l'engagement minimum d'investir dans des sociétés ou des émetteurs situés en Asie ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Asie.

La politique d'investissement actuelle du compartiment est la suivante :

« *Détentions du portefeuille*

(..) Plus particulièrement, le Compartiment investit dans les classes d'actifs ci-dessus, avec au moins 70 % de l'actif net dans des sociétés ou émetteurs situés en Asie ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Asie. (...) »

La nouvelle politique d'investissement du Compartiment est la suivante :

« *Détentions du portefeuille*

(..) Plus particulièrement, le Compartiment investit dans les classes d'actifs ci-dessus, avec au moins 51 % de l'actif net dans des sociétés ou émetteurs situés en Asie ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Asie. (...) »

Veuillez noter que ce changement n'affectera aucune autre caractéristique du compartiment, y compris le niveau des commissions.

5. Augmentation de l'Engagement minimum en matière d'investissement durable : Amundi Funds Income Opportunities

Amundi a examiné, analysé et classé en interne les Compartiments d'Amundi Funds SICAV sur la base de leur niveau d'intégration ESG et il a été déterminé que les engagements actuels minimaux en matière d'investissement durable (« **engagement SI** ») du Compartiment ne reflétaient pas adéquatement la nouvelle classification des Compartiments selon l'intégration ESG. En conséquence, les pourcentages minimaux d'engagement SI de Amundi Funds Income Opportunities qui, selon la classification, a des niveaux plus élevés d'intégration ESG, seront augmentés. Ce compartiment est répertorié dans le tableau ci-dessous avec une comparaison des pourcentages d'engagement SI avant et après le changement :

Compartiment	Proportion minimale actuelle d'investissements durables	Nouvelle proportion minimale d'investissements durables
Amundi Funds Income Opportunities	5 %	10 %

6. Modification des caractéristiques ESG : Amundi Funds US Short Term Bond

Le Conseil d'administration aimerait attirer votre attention sur le Compartiment Amundi Funds US Short Term Bond qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant à obtenir une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Aux fins de cette mesure, l'univers d'investissement défini est « ICE BofA 0-1 Year US Corporate Index ».

En outre, à compter du 07 septembre 2026, le compartiment ne s'engagera plus à appliquer ses critères ESG à :

- 90 % des actions émises par des sociétés de grande capitalisation dans des pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire avec une notation de crédit « investment grade » ; et des dettes souveraines émises par des pays développés ;
- 75 % des actions émises par des sociétés de grande capitalisation dans des pays émergents ; des actions émises par des sociétés de petite et moyenne capitalisation dans n'importe quel pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire avec une notation de crédit spéculative ; et des dettes souveraines émises par des pays émergents.

La publication d'informations ESG du compartiment sera modifiée en conséquence.

7. Changement de Gestionnaire de placements de plusieurs compartiments

À compter du 07 septembre 2026, les compartiments suivants changeront leur gestionnaire de placements respectif, comme indiqué ci-dessous :

Compartiments	Gestionnaire de placements actuel	Nouveau Gestionnaire de placements
Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible	Amundi Austria GmbH	Amundi Asset Management
Amundi Funds China RMB Aggregate Bond	Amundi (UK) Limited	Amundi Hong Kong Ltd
Amundi Funds Asia Equity Focus	Amundi (UK) Limited	Amundi Singapore Limited
Amundi Funds China Equity	Amundi (UK) Limited	Amundi Singapore Limited
Amundi Funds China A Shares	Amundi (UK) Limited	Amundi Singapore Limited
Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond	Amundi SGR S.p.A	Amundi (UK) Limited

8. Modification du nom du compartiment et du processus de gestion : Amundi Funds Euroland Equity Small Cap Select

À compter du 07 septembre 2026, le compartiment Amundi Funds Euroland Equity Small Cap Select sera renommé Amundi Funds Euroland Equity Small Cap.

De plus, le compartiment ne comparera plus sa note ESG à un indicateur de référence ajusté en excluant les 20 % des titres ayant les notes ESG les plus basses. Par conséquent, le processus de gestion du compartiment sera modifié comme suit.

Le processus de gestion actuel du Compartiment est le suivant :

« L'équipe de gestion sélectionne les actions sur la base d'une analyse fondamentale (approche bottom-up) et construit un portefeuille concentré composé de titres qui bénéficient de sa conviction.
En outre, le Compartiment vise à obtenir une note ESG de portefeuille supérieur à celui de l'Indice de référence.
Lors de l'analyse de la note ESG par rapport à celui de l'Indice de référence, le Compartiment est comparé à la note ESG de son Indice de référence, après exclusion des 20 % de titres aux moins bonnes notes ESG de l'Indice de référence.
Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Investissements durables – Règlement taxinomie » et l'annexe ESG/de durabilité du Compartiment. »

Le nouveau processus de gestion du Compartiment sera le suivant :

« L'équipe de gestion sélectionne les actions sur la base d'une analyse fondamentale (approche bottom-up) et construit un portefeuille concentré composé de titres qui bénéficient de sa conviction. En outre, le Compartiment vise à obtenir une note ESG de portefeuille supérieur à celui de l'Indice de référence. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Investissements durables – Règlement taxinomie » et l'annexe ESG/de durabilité du Compartiment. »

Veuillez noter que ce changement n'affectera aucune autre caractéristique du Compartiment, y compris le niveau des commissions.

9. Mise à jour de la section « Principaux risques » : Amundi Funds US Equity High Income

Le Conseil d'administration souhaite attirer votre attention sur l'ajout du risque lié à la « Devise », à la rubrique « Principaux risques » du prospectus.

Pour une explication détaillée sur cette typologie des risques, veuillez consulter la partie générale du prospectus, à la rubrique « Descriptions des risques ».

10. Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds US Equity Large Cap Value

À compter du 07 septembre 2026, la politique d'investissement du compartiment Amundi Funds US Equity Large Cap Value sera modifiée afin d'augmenter la limite d'investissement maximale en instruments liés aux actions de 5 % à 10 % de l'actif net.

La politique d'investissement actuelle du compartiment est la suivante :

« Le compartiment est géré de manière active. Il investit de manière extensive dans des actions d'entreprises des États-Unis.

Plus particulièrement, le Compartiment investit dans des actions, dont au moins 67 % de l'actif net dans des sociétés qui ont leur siège social ou qui exercent la majeure partie de leurs activités aux États-Unis.

Le Compartiment peut également investir dans les instruments suivants, dans la limite des pourcentages de l'actif net indiqués :

- *real estate investment trusts (REITs) : 10 %*
- *OPCVM/OPC : 10 %*
- *instruments liés à des actions : 5 %*

Le Compartiment peut ou non couvrir le risque de change au niveau du portefeuille, à la discrétion du gestionnaire de placements. ».

La nouvelle politique d'investissement du compartiment est la suivante :

« Le compartiment est géré de manière active. Il investit de manière extensive dans des actions d'entreprises des États-Unis.

Plus particulièrement, le Compartiment investit dans des actions, dont au moins 67 % de l'actif net dans des sociétés qui ont leur siège social ou qui exercent la majeure partie de leurs activités aux États-Unis.

Le Compartiment peut également investir dans les instruments suivants, dans la limite des pourcentages de l'actif net indiqués :

- *real estate investment trusts (REITs) : 10 %*
- *OPCVM/OPC : 10 %*
- *instruments liés à des actions : 10 %*

Le Compartiment peut ou non couvrir le risque de change au niveau du portefeuille, à la discrétion du gestionnaire de placements »

Veuillez noter qu'il n'y aura aucune incidence sur les autres caractéristiques du compartiment, y compris le niveau des commissions.

Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus d'Amundi Funds.

Le dernier prospectus d'Amundi Funds et les Documents d'informations clés sont disponibles sans frais auprès du siège social.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration d'Amundi Funds

CONTACTS :

Amundi Funds

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Adresse postale: BP 1104 – L-1011 Luxembourg.

Téléphone : +352 26 86 80 01 – Fax : +352 26 86 80 99

Société Anonyme R.C. Luxembourg B 68806